

Le 26 juin 2024

Communiqué de Presse

Textes de la Loi Rist : l'Arrêté ne doit pas être sacrifié

Le 13 juin 2024, le décret relatif à la Loi Rist, encadrant l'accès direct et la primo-prescription a été validé par le Haut-Conseil des Professions Médicales (HCPP). De par son siège de représentant de la profession au sein de cette instance, l'UNIPA a pu appuyer son importance capitale et remporter une forte adhésion des paramédicaux.

L'UNIPA a reçu l'assurance du Ministère de la Santé de sa volonté de publication du décret et de l'arrêté dans les prochains jours.

Pour autant, l'arrêté détaillant la primo-prescription n'a toujours pas été soumis au HCPP, ce qui compromet très fortement une publication rapide.

Le Ministère attend encore le retour de plusieurs instances dont l'avis devrait être rendu depuis plusieurs semaines. Cette attente ne doit pas servir de prétexte à un retard supplémentaire qui serait préjudiciable aux soins de nos concitoyens.

Nous insistons avec gravité sur la nécessité impérieuse de publier l'arrêté dans les plus brefs délais. La situation actuelle de blocage est intenable et met en péril l'accès aux soins pour de nombreux Français.

Emmanuel HARDY
Président UNIPA

 contact@unipa.fr

 www.unipa.fr